

## Compte-rendu de la réunion

CE du 30 août 2018

*La CGT rappelle à la Direction qu'il est de « tradition » de faire une minute de silence lorsqu'un collègue décède. De ce fait, une minute de silence a été observée en la mémoire de notre collègue Pascal.*

*Les élus CGT présentent leurs condoléances à sa famille et ses proches.*

### **1 – Consultation sur les jours de pont et les jours mobiles.**

Suite à un tour de table, les organisations syndicales acceptent d'être informées et consultées le jour même.

*Par principe la CGT défend le libre choix des agents quant à la gestion de leurs congés.*

*Cependant, nous prenons acte cette année que seuls deux ponts sont possibles et proposés par la Direction : le 31 mai 2019 qui correspond à un pont scolaire et le 16 août 2019 en pleine période de congés d'été. Il reste donc 3 jours à la main des agents.*

*Afin de faciliter l'organisation de chacun pour ses ponts, les élus CGT ont décidé de voter POUR.*

15 Votants :

Pour : 3 CGT, 1 FO, 1 CFDT, 2 CFE/CGC, 5 SNAP,

Contre :

Abstention : 2 SNU

### **2 – Information sur le Complément Collectif Variable.**

Pour rappel : Le Complément Collectif Variable concerne uniquement les agents publics sous statut 2003.

A la demande des élus CGT, une note d'explication du mode de calcul sera fournie aux élus.

La Direction nous explique notamment que pour obtenir le montant total du CCV certains objectifs doivent être atteints à 105% !

Les élus demandent à ce que les agents concernés soient personnellement informés du montant de la prime avant de la découvrir sur leur bulletin de salaire.

#### Déclaration :

*Le Complément Collectif variable qui n'en a plus que le nom quand le statut est représenté par un agent sur 30 soit environ un agent par agence. Faudrait-il comprendre que seul cet agent peut influencer les résultats de toute une agence ?*

*De plus, la CGT conteste la validité des indicateurs retenus.*

*Par exemple : Se baser sur le taux d'accès à l'emploi, 6 mois après la fin d'une formation pour calculer le montant du CCV (Complément Collectif Variable), c'est rendre les agents responsables de l'état du marché du travail.*

*Les élus CGT au CE revendiquent une harmonisation des rémunérations vers le haut sur le principe :*

***À travail égal/salaire égal.***

### **3 – Information sur Sirhus : module Recrutement.**

Un nouveau pavé « recrutement/mobilité » est disponible sous SIRHUS depuis juillet 2018 et concerne tous les recrutements internes, externes et volonté de mutation et permutation des agents.

L'accès sera également possible sous pole-emploi.org pour les recrutements externes.

L'appropriation est prévue par une séquence de e-learning (2 modules e-learning : 15 min pour l'agent et 45 min pour les managers) à la main de chaque agent qui devra s'inscrire directement sur SIRHUS.

Un kit réunion de service pour les managers est en ligne depuis juillet 2018 et devrait être présenté aux agents en réunion de service.

Les élus CGT déplorent auprès de la Direction que le portail de présentation sur pôle-emploi.org censé présenter les métiers de Pôle Emploi, ignore complètement le métier de l'indemnisation.

La Direction ne comprend pas notre intervention car selon elle, les métiers de l'indemnisation ne sont « pas connus du grand public ». Ce qui selon elle, justifie qu'il ne soit pas présenté...

Pour la CGT ceci est symptomatique de la politique menée par la DG à savoir la casse du métier de l'indemnisation. Il est toujours temps de réagir et d'agir !!

Les élus CGT interpellent la Direction sur ses contradictions. En effet pour les recrutements externes, il est possible d'importer un profil via viadeo et linkedin mais aucune possibilité d'importer la carte de visite avec les compétences. Nous nous étonnons également d'une demande de CV dans le processus alors qu'il est demandé aux équipes entreprise de s'appuyer sur l'approche par compétence.

### **4 – Information sur le prélèvement à la source : chef de projet E. Huot**

Pôle Emploi a un rôle de collecteur de l'impôt sur les revenus à la fois vis-à-vis des salariés et des demandeurs d'emploi.

Les taux d'imposition seront fournis par flux de la Direction des Impôts.

A ce stade, rien n'est calé. Les réunions nationales ne se sont même pas tenues.

Les élus anticipent des soucis au niveau de l'accueil physique et dématérialisé et demandent à la direction quelles mesures elle entend prendre pour faire face.

La Direction n'a pas encore travaillé le sujet. Les élus unanimes demandent à ce que le dossier soit représenté en CE lorsqu'il aura été travaillé.

Les élus CGT demandent à ce qu'un plan de prévention des risques soit établi et que le CHSCT soit consulté ou informé en amont. La Direction répond que ni l'un ni l'autre n'est envisagé à ce jour.

Les élus CGT leur font remarquer que cela coûterait moins cher qu'une expertise et éviterait des risques professionnels...

### **5 – Point sur la Commission Logement.**

Le dispositif action logement de la Direction est disponible sous l'intranet.

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-normandie/generic.jspz?type=inarticle&id=732465>

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher de Référente Régionale Logement : Myriam Verdonck.

## 6 – Point sur les ASC et les demandes d'aides et secours.

### ➤ Demande d'aides et secours :

2 dossiers : accords à l'unanimité

## 7 – Questions diverses.

➤ Commission formation : à ce jour, nous n'avons toujours aucune date pour la tenue de la réunion qui devait avoir lieu en début d'année. La Direction n'a aucune information bien qu'elle ait sollicité la présidente de la commission.

### ➤ Date CE de septembre 2018.

La Direction a informé les OS que le CE de septembre serait déplacé au vendredi 28/09/18.

Les élus CGT alertent la Direction sur les difficultés engendrées par les changements de planning et sur le respect des accords QVT et OATT du fait des délais de route.

### ➤ Effectifs :

8 départs en retraite et 7 ruptures conventionnelles en juillet 2018 : ces postes seront-ils tous remplacés ? Une réponse nous sera apportée après la BDE...

Quota et budget « ruptures conventionnelles » : La direction refuse d'avancer un chiffre, il serait dépendant des demandes et de ce que P.E peut financer.

Combien de collègues en service civique à Pôle Emploi Normandie? 166 services civiques.

Combien de PEC ? 4 offres sont diffusées.

Au regard de l'arrêté préfectoral, les élus CGT interrogent la Direction sur le critère qui lui permet de recruter en PEC. La Direction indique qu'il s'agit d'une « dotation de la DG » avec accord de la DIRECCTE.

N'ayant pas eu de vraie réponse à notre question, nous réitérons l'interrogation. La Direction s'engage à nous apporter une réponse, quand elle saura... !

La CGT alerte à nouveau sur le recours au PEC tout comme par le passé elle l'a fait pour le CAE : ces mesures existent pour favoriser l'accès à l'emploi des plus éloignés de l'emploi. Cette mesure doit donc partir du demandeur d'emploi et non de l'employeur.

### ➤ L'Offre Raisonnable d'Emploi :

Les élus CGT interpellent la Direction sur la légalité de la démarche qui consiste à faire contractualiser l'Offre Raisonnable d'Emploi par un demandeur rattaché en portefeuille donc non disponible (formation, arrêt maladie...).

La Direction n'a pas d'élément complémentaire à donner.

Une communication sera faite prochainement.

### ➤ Les nouvelles prestas :

Prépa compétence et VSI (Valorisation Son Image) : au retour de congés, les agents ont eu des listings pour compléter ces prestations sur des délais très courts avec un démarrage au 03/09/18, jour de rentrée scolaire ! La direction n'a pas d'explication et note le point.

La CGT alerte sur des prescriptions « à la va vite », sur l'absence d'anticipation et sur ces conséquences.

### ➤ Rentrée scolaire :

La CGT a relu l'article de l'article de la CCN qui ne limite pas la durée de l'absence, l'autorisation préalable (soumis à nécessité de service) et de délai de prévenance.

Mêmes éléments que l'année dernière et les précédentes...

La Direction ne sait que répondre et se retranche derrière la signature de la Directrice Régionale : quel argument !!...Rappelons que la CCN a été signée par la Direction Générale.

La CGT rappelle que ces mesures restrictives ne doivent en aucun cas amener des collègues à poser des congés ou RTT pour bénéficier d'une rentrée scolaire sereine.

N'hésitez pas à faire remonter à vos élus Délégués du Personnel les cas litigieux.

➤ CE exceptionnel :

A la demande des élus, un CE exceptionnel aura lieu le 1/10/18 à 14h30 sur le logiciel opéra 2 et un état des lieux charges/ressources, agence par agence...

➤ PERSE : « Informer et aiguiller » (base de données complémentaires à BUDI).

Prolongation du test du 10/10/18 au 11/11/18

Les mêmes agences sont retenues afin de tester les améliorations et les nouvelles interfaces suite aux remontées.

➤ Organigramme DR :

Dans le cadre de l'expertise décidée par le CE et le CHSCT, une note va être remise aux agents de la DR qui vont être interviewés par le cabinet SECAFI.

Les élus alertent sur le fait que cette note doit être envoyée à tous les agents de la DR afin que la démarche soit transparente et connue de tous.

➤ Bruits de couloir en Haute Normandie:

Des rumeurs circulent sur un nouveau jeu de « chaises musicales » pour les DAPE de la région...

Pas à la connaissance de la Direction qui ne voit pas d'autre mouvement que ceux liés à la BDE...

***Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.***

Le prochain CE se tiendra le 28 septembre 2018

Vos élus CGT au CE :

David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc,  
Karine Le Pennuisic, Chrystelle Petit

Représentante syndicale : Stéphanie Dorin



**Bulletin d'Adhésion à la CGT**

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Site, Service, Unité :.....

Tel :.....

E-Mail :.....@ .....

**A retourner auprès du militant de votre choix.**